

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 087-218712503-20260409-20260416-DE

L'an deux mille vingt six

Le : 09 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Aurore BOUHIER, Madame Alexandra MOREAU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Ludovic DELHOUME

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 24

Présents : 22

Délibération n°2026-04-16 Participation aux dépenses des classes de découvertes

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une somme qui sera allouée aux trois coopératives scolaires de la commune lors des séjours de classes de découvertes (classes de neige et d'environnement).

La subvention sera versée de la manière suivante :

- **6€ par enfant participant au séjour multiplié par le nombre de journées en séjour, dans la limite de trois journées.**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le montant de la subvention versée ci-dessus.

Madame Aurore BOUHIER et Madame Laurence MASSARD-TERRAZ ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants mentionnés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 16/04/2026

Affiché / Notifié le 16/04/2026

Certifié exécutoire le 16/04/2026

Publiée le 16/04/2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD



Pour le Maire Absent,
Le premier Adjoint

F. Poirson